

1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|----------------------------------|--|
| Nom de la substance | miRNA Assay Controls |
| Date de la révision | 04-avril-2012 |
| Version n° | 01 |
| No CAS | Mélange |
| Code du produit | 100069 |
| Usage du produit | Utilisation industrielle. |
| Synonyme(s) | miRNA Controls |
| Fabricant/fournisseur | NanoString Technologies 530 Fairview Avenue North Suite 2000 Seattle, WA 98109 safetycommittee@nanosttring.com Personne à contacter: Safety Committee |
| Numéro de téléphone | 206-378-6266 |
| No de téléphone d'urgence | Numéro de téléphone en cas d'urgence 206-378-6266 |

2. Identification des risques

| | |
|--|---|
| État physique | Liquide. |
| Apparence | Liquide clair. |
| Description générale des risques | Risque faible dans le cadre d'une manipulation normale industrielle ou commerciale par un personnel qualifié. |
| Statut réglementaire OSHA | Ce produit n'est pas dangereux selon la définition de l'OSHA 29CFR 1910.1200. |
| Effets potentiels sur la santé | |
| Yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Peau | Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche. |
| Inhalation | Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. |
| Ingestion | Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement. |
| Effets potentiels sur l'environnement | On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement. |

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Le fabricant ne mentionne aucun ingrédient comme étant dangereux selon l'OSHA 29 (Administration de Sécurité et de Santé au Travail) CFR 1910.1200 (Code des Réglementations Fédérales).

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage. |
| Contact cutané | Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage. |
| Inhalation | Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent. |
| Avis aux médecins | Traiter en fonction des symptômes. |

5. Mesures de lutte contre le feu

| | |
|-------------------------------------|---|
| Indice d'inflammabilité | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Moyens d'extinction | |
| Moyen d'extinction approprié | Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. |

| | |
|--|--|
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. |

6. Procédures en cas de déversement

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles | Utiliser des équipements de protection personnelle recommandés dans la section 8 de cette FDS. |
| Mesures de précautions environnementales | Aucunes mesures particulières. |
| Méthodes de nettoyage | Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). |

7. Manutention et entreposage

| | |
|--------------------|---|
| Manutention | Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. |
| Entreposage | Entreposer dans le récipient original. |

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

| | |
|--|--|
| Limites d'exposition professionnelle | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Contrôle ingénieur | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. |
| Équipement de protection individuelle | |
| Protection pour les yeux et le visage | En cas de risque de contact : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). |
| Protection de la peau | Porter des gants de protection. Blouse. |
| Protection respiratoire | Non nécessaire en général. |
| Considérations d'hygiène générale | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. |

9. Caractéristiques chimiques et physiques

| | |
|--|---------------------|
| Apparence | Liquide clair. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Aucune. |
| Seuil de perception de l'odeur | Donnée inconnue. |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| pH | Donnée inconnue. |
| Point de fusion | Donnée inconnue. |
| Point de congélation | Donnée inconnue. |
| Point d'ébullition | Donnée inconnue. |
| Point d'éclair | Donnée inconnue. |
| Taux d'évaporation | Donnée inconnue. |
| Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume | Sans objet. |
| Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume | Sans objet. |
| Pression de vapeur | Donnée inconnue. |
| Densité de vapeur | Donnée inconnue. |
| Densité | Donnée inconnue. |
| Solubilité (eau) | Soluble dans l'eau. |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau) | Donnée inconnue. |
| Température d'auto-inflammation | Donnée inconnue. |

Température de décomposition Donnée inconnue.

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter Aucuns connus.
Matières incompatibles Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Données toxicologiques

Effets aigus Risque faible dans le cadre d'une manipulation normale industrielle ou commerciale par un personnel qualifié.
Effets locaux Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.
Sensibilisation Aucuns connus.
Effets chroniques Aucuns connus.
Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
Mutagénicité Aucuns connus.
Effets sur la reproduction Aucuns connus.

12. Données écologiques

Écotoxicité Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques.
Persistance et dégradabilité Données non disponibles.
Bioaccumulation / accumulation Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau) Donnée inconnue.
Mobilité dans l'environnement Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans les réseaux d'eau.

13. Élimination des résidus

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

TDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit n'est pas considéré comme « Produit chimique dangereux » par le OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Avis d'exportation TSCA section 12 (b) (40 CFR 707, sous-partie D)

Non réglementé.

CERCLA (Superfund) quantité à déclarer (lb) (40 CFR 302.4)

Aucune

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

| | |
|---|--|
| Catégories de danger | Risque immédiat - Non Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la Pression - Non Danger de réactivité - Non |
| Section 302 substance très dangereuse (40 CFR 355, Annexe A) | Non |
| Section 311/312 (40 CFR 370) | Non |
| Drug Enforcement Administration (DEA) (21 CFR 1308.11-15) | Non contrôlé |
| Règlements du Canada | Ce produit a été classé suivant les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FTSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés. |
| Situation SIMDUT | Non contrôlé |

Statut de l'inventaire

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | Sur inventaire (oui/non)* |
|--------------------------|--|----------------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Nouvelle-Zélande - Inventaire | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

Régulations des états Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

16. Renseignements divers

| | |
|-----------------------------------|---|
| Autres informations | HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA. |
| Classification HMIS® | Santé: 0 Inflammabilité: 0 Danger physique: 0 |
| Classements NFPA | Santé: 0 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0 |
| Avis de non-responsabilité | Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement. |
| Date de publication | 04-avril-2012 |